Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-16_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 8
votants :..... 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 16-2026 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS AU 01 01 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé en 2008, un contrat d'entretien des extincteurs avec la société CHUBB (anciennement SICLI). Ce contrat n'a jamais fait l'objet de révision et a été reconduit tacitement.
Le prestataire propose le renouvellement du contrat qui inclut les vérifications annuelles, le déplacement mais pas les pièces détachées, ni le remplacement ou l'échange standard.
Le contrat est proposé pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le contrat d'entretien des extincteurs avec la société CHUBB pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le contrat.

Fait et délibéré à Poligné

Le/la secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY